

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 octobre 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3969-2016.

Gazifère inc. – Rapport annuel 2015 et Cause tarifaire 2017.

Demande de délai pour le dépôt de la preuve en Phase 2 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Malgré nos efforts, SÉ-AQLPA informent leur Régie qu'il ne leur sera pas possible de déposer leur preuve en phase 2 du présent dossier pour 12h00 ; certaines finalisations restant en effet encore requises. Mais nous devrions pouvoir la finaliser et déposer vers 16h00 aujourd'hui. Nous demandons respectueusement à la Régie de nous accorder ce bref délai additionnel.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.